

Compte-rendu

**Rencontre mensuelle #9
Tenue à Alma**

Le 23 septembre 2025

Comité consultatif du milieu sur l'étude d'impact environnemental
du Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du
lac Saint-Jean



Table des matières

<i>Mot de bienvenue</i>	1
<i>Validation de l'ordre du jour</i>	1
<i>Objectifs de la rencontre</i>	1
<i>Présentation de la méthodologie de la démarche de recueil des préoccupations</i>	2
<i>Présentation des préoccupations et des orientations : Biodiversité et faune, programme de suivi (6)</i>	3
<i>Présentation des préoccupations et des orientations : Changements climatiques (4).....</i>	9
<i>Présentation des préoccupations et des orientations : Gestion du niveau du lac et conciliation des usages (6)</i>	11
<i>Présentation des préoccupations et des orientations : Techniques retenues – la latitude dans les interventions (2).....</i>	14
<i>Présentation des préoccupations et des orientations : Gouvernance, transparence et participation du milieu (5).....</i>	16
<i>Présentation des préoccupations et des orientations : Le territoire couvert par le Programme (2)</i>	17
<i>Présentation des préoccupations et des orientations : Les impacts cumulatifs.....</i>	19
<i>Présentation des préoccupations et des orientations : préoccupations hors portée de l'étude d'impact (2).....</i>	20
<i>Présentation des préoccupations et des orientations : Le cadre réglementaire et les responsabilités (1)</i>	21
<i>Varia</i>	22
<i>Prochaines étapes et remerciement.....</i>	23
<i>Liste des annexes</i>	24
Annexe 1 : Liste des participants	25
Annexe 2 : Ordre du jour	26
Annexe 3 : Présentation de la méthodologie de la démarche de recueil des préoccupations.....	27
Annexe 4 : Présentation des préoccupations et des orientations : Biodiversité et faune, programme de suivi (6)	28
Annexe 5 : Présentation des préoccupations et des orientations : Gestion du niveau du lac et conciliation des usages (6)	29
Annexe 6 : Présentation des préoccupations et des orientations : Changements climatiques (4)	30
Annexe 7 : Présentation des préoccupations et des orientations : Techniques retenues – la latitude dans les interventions (2)	31

Annexe 8 : Présentation des préoccupations et des orientations : Gouvernance, transparence et participation du milieu (5)	32
Annexe 9 : Présentation des préoccupations et des orientations : Le territoire couvert par le Programme (2)	33
Annexe 10 : Présentation des préoccupations et des orientations : Les impacts cumulatifs (1).....	34
Annexe 11 : Présentation des préoccupations et des orientations : préoccupations hors portée de l'étude d'impact (2)	35
Annexe 12 : Présentation des préoccupations et des orientations : Le cadre réglementaire et les responsabilités (1).....	36
Annexe 13 : Liste des éléments de suivi.....	37

Mot de bienvenue

Monsieur Stéphane Larouche, directeur général d'Énergie Électrique, souhaite la bienvenue aux membres du comité consultatif. Il remercie les participants pour leur collaboration ainsi que pour la rigueur dont ils ont fait preuve tout au long de la démarche. Il souligne que les résultats des travaux du comité sont d'une grande qualité, et que l'élaboration d'une étude d'impact accompagnée de solutions communes mérite d'être mise en valeur : il s'agit d'une belle progression.

Monsieur Larouche profite de l'occasion pour inviter les membres à visiter le centre de conduite du réseau ainsi qu'une centrale hydroélectrique.

La liste des participants figure en annexe 1

Validation de l'ordre du jour

M. Rioux propose l'ordre du jour aux membres du comité.

L'ordre du jour convient aux membres. Il figure en annexe 2.

Objectifs de la rencontre

M. Rioux présente les objectifs de la rencontre qui sont les suivants :

- Expliquer de quelle façon les préoccupations sont intégrées dans l'étude d'impact
- Partager l'ensemble des préoccupations recueillies au cours de la démarche de consultation et présenter les grandes tendances et regroupements thématiques;
- Favoriser les échanges sur les préoccupations et les orientations et répondre aux questions

Il précise qu'il sera important de tenir compte du temps imparti pour chaque thème abordé, et que si le sujet déborde il sera reporté à la fin de la rencontre pour permettre de traiter l'ensemble des sujets de l'ordre du jour.

Présentation de la méthodologie de la démarche de recueil des préoccupations

M. Rioux présente la méthodologie utilisée pour recueillir les préoccupations dans le cadre du processus d'évaluation environnementale (PEEIE). Il met de l'avant plusieurs principes généraux de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PEEIE), notamment : à prévenir la détérioration de la qualité de l'environnement et à maintenir la biodiversité, la connectivité, la productivité et la pérennité des écosystèmes; à respecter la sensibilité des composantes physiques, biologiques et humaines du milieu récepteur; à protéger la vie, la santé, la sécurité, le bien-être ou le confort de l'être humain et à favoriser et à soutenir la participation de la population dans l'évaluation des interventions qui influencent son milieu de vie. Les objectifs de consultation de l'entreprise sont également abordés, suivis d'un résumé des activités de consultation menées depuis 2023. Un survol des préoccupations est ensuite présenté, précisant qu'un total de 79 préoccupations ont été recensées à partir de plus de 4 000 commentaires. Ces préoccupations ont été regroupées par thématiques, telles qu'elles apparaissent dans l'étude d'impact. Une catégorie distincte a été réservée aux préoccupations jugées hors du cadre de l'étude d'impact.

Afin de faciliter le déroulement de la rencontre, un nombre de préoccupations à aborder a été sélectionné par l'équipe de travail et transmis aux membres du comité en amont. À la demande de certains membres, quatre préoccupations supplémentaires ont été ajoutées. Toutes les préoccupations sont numérotées pour en faciliter le repérage – il ne s'agit pas d'un ordre prioritaire. C'est donc 29 préoccupations qui seront abordées avec les membres du comité. En revanche, l'ensemble des 79 préoccupations accompagnés de leur orientation se retrouveront dans l'étude d'impact.

Il est également mentionné que l'étude d'impact est toujours en cours de réalisation, et que son avancement est estimé à 90% actuellement. Par conséquent, certaines orientations demeurent à clarifier..

La présentation est disponible en annexe 3.

Questions des membres	Réponses
Pourquoi des termes comme inquiétude ou préoccupation sont utilisés et pas le terme enjeu ? Et sont-ils utilisés comme des synonymes ?	Jean-Simon Rioux : Pour le choix entre inquiétude et préoccupation, c'est davantage une question de formulation qu'un choix stratégique. Pour le terme enjeu : c'est une question de sémantique, dans le travail de l'étude d'impact le terme enjeu de projet est attaché aux composantes valorisées de l'environnement tandis que les préoccupations recueillies sont utilisées pour documenter les enjeux du projet.

Présentation des préoccupations et des orientations : Biodiversité et faune, programme de suivi (6)

La présentation se trouve à l'annexe 4.

Les éléments ressortis des discussions sont les suivants :

- Les acteurs du milieu aimeraient être informés des résultats des suivis effectués dans les milieux humides au moment où ils sont réalisés.
- Une clarification sur le terme « crainte » utilisé à la préoccupation 48 est nécessaire, ce mot est mal choisi. Il ne s'agit pas de nier l'artificialisation déjà présente, mais plutôt d'exprimer une inquiétude quant à son augmentation, notamment sur les berges.
- Des gains peuvent être réalisés sur les infrastructures existantes, notamment en matière de naturalisation des berges.
- Une mobilisation plus large de l'ensemble des partenaires est nécessaire pour permettre une meilleure préservation des caractéristiques exceptionnelles du lac Saint-Jean pour soutenir les études à venir.
- La création d'un fonds de recherche serait pertinente pour permettre la réalisation de projets plus ambitieux et pour approfondir nos connaissances.

Les six préoccupations abordées pour ce thème sont les suivantes :

10-Inquiétudes face à l'impact écologique et environnemental des techniques utilisées pour la gestion de l'érosion.

Orientation : Le but premier de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement est justement de minimiser les impacts sur l'environnement des différentes techniques prévues dans le Programme 2028-2037. Dans le cadre du présent renouvellement de décret, différentes techniques innovatrices et solutions fondées sur la nature sont intégrées dans le cadre de la prochaine programmation afin de tenir compte des avancées en la matière et également de réduire certains impacts. Plusieurs mesures d'atténuation sont également utilisées et un programme de suivi permet de valider les impacts appréhendés et de proposer des ajustements en continu.

Cette préoccupation est notamment documentée via les composantes valorisées de l'environnement (CVE) retenues. Les impacts du Programme sur cette CVE seront analysés dans l'enjeu Maintien de la biodiversité.

Questions des membres	Réponses
10- Est-ce qu'on pourrait voir une suite au niveau de l'analyse des données recueillies pour le projet sur les poissons fourrages et, est-ce que ça va être inclus dans l'étude d'impact ?	Caroline Jolette : C'est inclus dans le projet — de valider quelles variables environnementales ont un effet sur la variation de l'abondance des poissons fourrages. Nous débutons cette analyse cet automne, en travaillant avec l'UQAC et un étudiant à la maîtrise. Nous aurons des résultats qui seront rendus publics dès janvier 2026.

17-Considérations quant à la santé et à l'intégrité des milieux humides du lac Saint-Jean (couverts et non couverts par le Programme).

Orientation : Ce qui ressort des analyses, c'est que les milieux humides sont globalement en bonne santé et que les travaux prévus dans le cadre du Programme concernent principalement les zones riveraines. Il n'y a donc pas d'impact direct des travaux sur les milieux humides. Le schéma décisionnel a été mis en place pour orienter les activités de gestion de l'érosion. De plus, la présence de zones à valeur écologique, comme les milieux humides, est un élément pris en compte pour intier des interventions au besoin dans les secteurs couverts par le Programme.

Questions des membres	Réponses
17 - Est-ce que le petit marais de Saint-Gédéon est en train de se refermer ?	Jean-François Poulin : Il y a des enjeux dans certains milieux. Deux ou trois sites présentent des problématiques d'ensablement, mais c'est toujours dans le contexte des travaux du Programme que nous jugeons qu'il n'y a pas d'impacts. Il n'est pas question de gestion des niveaux d'eau; cependant, nous avons accordé un poids aux niveaux d'eau dans la grille d'analyse multicritères en cohérence avec cette situation.
17-Est-ce que les milieux humides seront suivis différemment dans le prochain décret ?	Caroline Jolette : Les milieux humides faisant l'objet du suivi sont ceux situés à l'intérieur des limites du territoire couvert par le Programme. Au sujet du programme de contrôle et de suivi du prochain décret, cela demeure sujet de discussion ouvert. Il faut déterminer comment cela sera fait et quels en seront les objectifs.
17- Quels sont les indicateurs de suivi des milieux humides actuellement ?	Jean-François Poulin : L'ouverture et la fermeture du milieu, la séquence de végétation, l'envahissement par les quenouilles, il y a aussi un inventaire plus global de diversité floristique et faunique.

	<p>Caroline Jolette : Le but premier du suivi des milieux humides est de vérifier s'il y a des problématiques d'érosion dans les cordons littoraux par exemple et des enjeux en lien avec les ouvrages existants.</p> <p>Participant : Il faut faire le lien avec nos plans à nous — est-ce que ça colle au niveau des définitions et des suivis, et que cela permet de travailler à la mise en œuvre du plan régional.</p>
17- Au niveau des suivis, est-ce que le ministère de l'environnement a approuvé votre programme ?	<p>Jean-François Poulin : Le programme de suivi en cours fait partie du décret actuel, et les rapports qui y sont reliés ont été déposés sur le site du ministère.</p> <p>Simon Durocher : Il est important de rappeler que notre programme repose sur des piliers qui sont : les interventions, la gouvernance et la participation du milieu, et le programme de contrôle et de suivi.</p>
17- Êtes-vous déjà intervenus dans un milieu humide pour des problèmes d'ensablement ?	<p>Caroline Jolette : Oui, je me souviens du marais à Saint-Prime, entre autres, et il y a un autre exemple où nous avons installé des structures pour prévenir l'ensablement dans le secteur de Chambord de mémoire.</p>

46-Demandes de tenir compte de la faune benthique et aquatique, ainsi que de la préservation de leurs habitats tout au long de l'année.

Orientation : Dans l'ensemble de l'analyse comparative des scénarios de gestion, plusieurs indicateurs permettent de répondre à cette question. Les études de suivi post-travaux n'ont pas démontré d'impact des travaux sur les communautés benthiques.

48-Craintes que l'aménagement et la stabilisation mécanique des berges n'entraînent une artificialisation du milieu naturel.

Orientation : Nous cherchons toujours à minimiser les impacts sur l'environnement et sur les paysages. La revue de littérature témoigne également de cette préoccupation. Nous avons aussi tenu compte des résultats de la consultation numérique concernant le niveau de confort selon le type d'intervention sur les berges et la majorité des répondants favorisaient les techniques semi-rigides pour protéger leur propriété et les différentes zones jugées sensibles.

Questions des membres	Réponses
48- Est-ce que nous avons un portrait réel de la situation de l'artificialisation, ou s'agit-il uniquement d'un suivi post-gestion basé sur des milieux déjà anthropisés ?	Jean-François Poulin : Il est demandé dans la directive de l'étude d'impact de réaliser un état des lieux.
48- On parle d'améliorer l'esthétisme des travaux ?	Simon Durocher : C'est davantage le maintien des fonctions écologiques qui est visé, ainsi que la notion de paysage. Jean-François Poulin : Il y a toujours le principe de la non-intervention à mettre en contrepartie aussi.
48- N'y a-t-il pas de possibilités de gains pour restaurer une partie du caractère naturel des rives ?	Stéphane Larouche : Pour bien comprendre, si après étude, nous pouvions retirer 150 pieds de perrés sur 300 pieds à un endroit, par exemple, est-ce que c'est ce que vous souhaiteriez? Participant : Ce que nous souhaitons, c'est de retrouver une partie de la naturalité de ces berges, mais je ne peux me prononcer sur la façon de faire précise. Il s'agit d'une transformation visant à améliorer les bénéfices environnementaux des travaux.

51-L'état des connaissances, la production de nouvelles études, et le suivi de l'écosystème du lac devraient faire l'objet d'une planification.

Orientation : L'étude d'impact inclue un bilan des connaissances acquises qui sont actualisées dans le cadre du renouvellement du Décret. . Le Programme de contrôle et suivi, en cours d'élaboration, permettra de travailler selon un calendrier qui n'est pas encore déterminé. Toutefois, les suivis prévus dans ce Programme ne couvrent pas l'ensemble de l'écosystème du lac Saint-Jean, mais bien la zone d'intervention du Programme.

Questions des membres	Réponses
51- Vous ne considérez pas avoir besoin d'augmenter vos connaissances sur l'écosystème du lac ?	Jean-François Poulin : Non, ce n'est pas ce que nous voulons dire, c'est que l'étude d'impact porte sur les travaux du Programme. Dans sa réalisation nous ferons des inventaires complémentaires ciblés pour combler des lacunes qui pourraient exister.

51- Donc, vous ne pensez pas que la gestion du niveau du lac et les travaux ont un impact global sur l'écosystème ?	Simon Durocher : Ce que nous voulons dire, c'est que l'étude d'impact n'a pas pour mission d'évaluer les effets du scénario de gestion sur le lac Saint-Jean, mais plutôt d'évaluer les impacts des travaux.
51 – Si nous voulons mesurer les effets cumulatifs du scénario de gestion, est-ce que cela signifie que l'impact cumulatif des travaux ne mérite pas une évaluation globale ?	<p>Simon Durocher : Ce sont deux choses distinctes. Dans la directive, il a été demandé d'évaluer les impacts cumulatifs des interventions du Programme dans le temps, tandis que le programme de suivi n'a pas comme objectif de suivre les impacts à long terme.</p> <p>Caroline Jolette : Notre demande s'inscrit dans le cadre d'une autorisation gouvernementale sur 10 ans pour réaliser des travaux de gestion de l'érosion autour du lac.</p> <p>Simon Durocher : Les informations de suivi du lac sont disponibles en ligne.</p>
51- L'entreprise serait-elle disposée à participer à des projets de bonification qui pourraient améliorer l'écosystème, en partenariat avec le milieu ?	<p>Simon Durocher : Dans le cadre du Programme, certains travaux sont réalisés en milieu hydrique. Lors de l'analyse de ces interventions, le ministère nous demande de démontrer qu'il est nécessaire d'intervenir, puis de proposer une mesure de compensation.</p> <p>Il existe deux façons de compenser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par la réalisation de projets compensatoires, • ou par une compensation financière. <p>L'entreprise soumet une proposition, mais c'est à la discrétion du ministre de l'accepter ou de proposer une autre solution. Dans notre cas, nous envisageons une compensation financière, car cela présente plusieurs avantages du point de vue du promoteur.</p> <p>Participant : Est-ce que l'entreprise pourrait formuler un souhait, à l'intérieur de l'étude d'impact, même symbolique, indiquant qu'elle souhaite que les sommes soient administrées par les MRC ?</p>
51- Lorsque vous effectuez vos inventaires, notez-vous ou déclarez-vous la présence	Simon Durocher : C'est une préoccupation croissante qui pourrait être ajoutée dans les résultats. Nous allons participer à la table régionale sur les espèces

d'espèces envahissantes sur le site ?	envahissantes, et le ministère commence aussi à nous poser des questions à ce sujet. Nous avons tout à apprendre — la volonté est de s'améliorer, et les inventaires pourront être mis à contribution.
	Caroline Jolette : Oui nous le déclarons. Il y a un endroit au Centre plein air Saint-Pierre où nous avons recensé une espèce exotique envahissante et le ministère nous a demandé de la retirer ce que nous avons fait. Nous pourrons le communiquer plus largement à l'avenir.

55-Des préoccupations sont exprimées quant à la protection des espèces fauniques et floristiques à statut particulier (p. ex. : l'oiseau limicole, l'Aster d'Anticosti, entre autres).

Orientation : Chaque année, sur les sites des travaux, un inventaire préalable est réalisé afin de détecter la présence d'espèces, en complément des bases de données déjà disponibles. Si une espèce est présente, des mesures de protection doivent être mises en place et les travaux doivent être adaptés en conséquence.

Questions des membres	Réponses
55- Lorsque vous importez des matériaux, réalisez-vous une analyse des espèces susceptibles de contaminer le milieu ?	Jean-François Poulin : Pas au niveau des matériaux, mais davantage au niveau de la machinerie. Justin McKibbon : La majorité des matériaux que nous importons sont des matériaux granulaires peu susceptibles de contenir ce genre de contaminant, mais il y aurait peut-être une mesure à ajouter pour les matériaux plus terreux.
55- Il n'y a pas d'obligation de caractériser les bancs d'emprunt de votre part ?	Jean-François Poulin : Les propriétaires de carrières et de bancs d'emprunt sont responsables de l'évaluation de la qualité et de la conformité de leurs matériaux.

Éléments de suivi

1. Les acteurs du milieu aimeraient être informés des résultats des suivis effectués dans les milieux humides au moment où ils sont réalisés.

Présentation des préoccupations et des orientations : Changements climatiques (4)

La présentation se trouve à l'annexe 5.

Les principaux éléments ressortis des discussions sont les suivants :

- Un travail de communication est nécessaire concernant les mécanismes de gestion du niveau du lac.
- Il est proposé d'ajouter la mention du patrimoine culturel dans le libellé de la préoccupation 4.
- Généralement avant chaque intervention, des études de caractérisation sont réalisées sur les sites afin d'identifier le potentiel archéologique.

Les quatre préoccupations classées dans cette thématique ont été abordées en rencontre.

1- Les parties prenantes perçoivent que les changements climatiques pourraient agraver l'érosion en modifiant les conditions météorologiques et hydrologiques dans le futur et sont préoccupées par la capacité d'adaptation de Rio Tinto.

Orientation : Les analyses réalisées portent sur trois volets susceptibles d'avoir un impact sur l'érosion : le régime hydrologique, la période d'eau libre et les vents. Concernant le régime hydrologique, des effets appréhendés affectent surtout la durée des étiages et la capacité à soutenir le niveau minimum. En ce qui concerne les vents, bien qu'aucune tendance fiable ne peut être avancée pour les changements projetés, les études scientifiques prévoient un léger affaiblissement des vents de surface moyens, tout en appréhendant une augmentation du nombre et de l'intensité des tempêtes automnales, bien qu'il n'existe actuellement aucun moyen fiable de les prévoir. Du côté des températures, une augmentation de la période d'eau libre d'environ cinq jours est anticipée d'ici 2040.

Questions des membres	Réponses
1-Le climat n'a-t-il pas déjà commencé à changer ?	Justin McKibbon : Oui, en comparaison avec les années 1980, le climat a déjà changé. Les impacts observés actuellement incluent une augmentation du potentiel érosif estimée entre 3 et 4 % d'ici 2040, et entre 2 et 7 % d'ici 2070.
1-Au sujet de la température de l'eau qui pourrait être influencée par les infrastructures : est-ce que vous quantifiez l'impact de ces infrastructures sur la température de l'eau ?	Jean-Francois Poulin : L'augmentation de la température de l'eau est un processus complexe à étudier. Cela dit, en ce qui concerne les infrastructures, nous avons envisagé certaines techniques à explorer, notamment l'utilisation de matériaux alternatifs.

2- La possibilité que la formation tardive de la glace et le gel plus lent du lac laissent les berges plus longtemps exposées aux vents et aux vagues, augmentant leur vulnérabilité, inquiète les répondants.

Orientation : L'augmentation de la période d'eau libre et la formation plus tardive du couvert de glace sont prises en compte en maintenant un niveau maximum de 15,5 pieds à l'automne. Les analyses effectuées démontrent que l'impact sur l'érosion est faible, et est estimée entre 3 et 4 % pour l'horizon 2040.

Questions des membres	Réponses
2-N'avons-nous pas des statistiques sur l'augmentation des pluies intenses et leur impact sur l'érosion ?	Justin McKibbon : L'impact du ruissellement causé par les pluies n'a pas été pris en compte. Jean Paquin : Le climat ne se définit pas par des événements ponctuels, mais plutôt par des tendances saisonnières.
2-Ce qui détermine la capacité d'adaptation, c'est la gestion des niveaux d'eau. Étant donné que le processus est presque terminé et que le scénario n'est pas encore fixé, comment avez-vous mené vos études ?	Justin McKibbon : L'analyse de résilience aux changements climatiques a été réalisée en fonction de la reconduction du scénario M. Toutefois, nous pouvons adapter les mesures d'atténuation et les interventions en fonction du scénario qui sera retenu à l'issue des analyses. Les différences entre les scénarios de gestion ne sont d'ailleurs pas très marquées.

3- Il y a une forte crainte que le maintien de niveaux d'eau élevés pendant les tempêtes intensifie l'érosion, en particulier lorsque le lac est à sa capacité maximale.

Orientation : Cela est largement pris en compte dans l'optimisation du scénario de gestion en cours. À ce jour, aucun scénario proposé, à l'exception du scénario M (celui actuel), ne reconduit le niveau de 17 pieds au printemps. Nous conservons le niveau de 15,5 pieds à l'automne. La diminution de la limite maximale à l'automne a tout de même un effet positif sur la réduction de l'érosion. En ce qui concerne la conciliation des usages, un défi persiste : plusieurs souhaitent maintenir un niveau minimum à la fin de l'été, ce qui nous oblige à nous rapprocher des niveaux maximums au printemps et au début de l'été afin de favoriser le maintien du niveau plus longtemps.

4- Les parties prenantes sont préoccupées par les changements climatiques qui affecteront l'ensemble de l'écosystème du lac Saint-Jean et son patrimoine bâti.

Orientation : L'analyse faite dans le cadre de l'étude d'impact ne porte pas sur l'ensemble de l'écosystème du lac. Toutefois, dans l'évaluation qui sera réalisée pour déterminer s'il y a lieu d'intervenir, le fait qu'il existe déjà des usages sur le territoire sera pris en compte.

Questions des membres	Réponses
4- Peut-on considérer que l'île Boulianne fait partie du patrimoine culturel de la Première Nation ?	<p>Participant : Oui, effectivement, les îles sont considérées comme des lieux faisant partie du patrimoine de la Première Nation.</p> <p>Justin McKibbon : Le cas spécifique de l'île Boulianne relève du territoire de la SÉPAQ, ce qui renvoie à des questions de rôles et de responsabilités.</p>

Éléments de suivi

1. Faire un suivi sur la modification demandée à la préoccupation 4.

Présentation des préoccupations et des orientations : Gestion du niveau du lac et conciliation des usages (6)

La présentation se trouve en annexe 6.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- Il est important que tous puissent bénéficier d'un accès complet aux informations liées à la gestion du lac. La question est donc : comment permettre à chacun de bénéficier de ces informations et connaissances ?
- La communication doit être renforcée à des moments stratégiques de la gestion du niveau de l'eau.
- Le scénario de gestion retenu devra être accompagné d'une stratégie de communication claire, afin que tous comprennent qu'il s'agit d'un compromis entre plusieurs enjeux.
- Il est demandé de reformuler la préoccupation 50 en considérant que :
 - Le terme "maintien de la biodiversité" est jugé inadéquat ; une approche plus ambitieuse est souhaitée.
 - La protection devrait viser à éviter la perte de biodiversité.
 - La préoccupation pourrait être reformulée comme : freiner la perte de biodiversité.
 - L'objectif pourrait aussi être d'améliorer la productivité des milieux.
 - Des propositions de verbes plus dynamiques incluent : protéger, favoriser, optimiser.

Six préoccupations de cette thématique ont été abordées avec les membres du comité :

26- Manque d'information et de compréhension concernant la gestion quotidienne des niveaux d'eau par Rio Tinto, ce qui entretient une incompréhension des décisions techniques et fragilise la confiance des citoyens.

Orientation : Les communications liées à la gestion du niveau du lac sont prises en charge par la division Énergie Électrique. Cette préoccupation sera donc transmise à cette division afin qu'elle puisse en tenir compte.

Questions des membres	Réponses
26-Est-ce qu'une tierce partie valide vos mesures de niveau ?	Jean Paquin : Le ministère dispose de sa propre station à Roberval. Règle générale, il existe des écarts de moins de 1 cm entre nos relevés et les leurs.
26- Est-ce que c'est possible que la préoccupation 26 soit intégrée dans le Programme, à terme ?	Joanie Dubé : La préoccupation ne sera pas incluse dans le Programme, mais cela n'empêche pas que nous vous fassions un suivi à ce sujet, ainsi que sur les démarches qui seront entreprises.

30- Les usagers du lac sont préoccupés par la capacité, ou la volonté, de l'entreprise à maintenir des niveaux d'eau favorisant la navigation, les activités nautiques et le prolongement de la saison touristique.

Orientation : Le travail réalisé avec le comité consultatif du milieu et le sous-comité du scénario de gestion, ainsi que la flexibilité accordée dans l'établissement des critères, répond en grande partie à cette préoccupation.

Questions des membres	Réponses
30-Pourquoi le scénario de gestion est-il inclus dans l'étude d'impact, mais pas les changements climatiques sur l'écosystème ?	Jean-François Poulin : L'étude d'impact comporte un chapitre spécifique sur le scénario de gestion. Ces scénarios nous permettent de planifier les travaux à réaliser en fonction de l'érosion. Cela ne signifie toutefois pas que nous évaluons les impacts écologiques de ces scénarios.

33- Appréhensions que la production énergétique soit un élément prépondérant par rapport aux autres considérations à retenir dans le choix du futur scénario de gestion, et aussi dans les opérations quotidiennes.

Orientation : Le recours à une matrice décisionnelle permet de fonder le choix sur les trois piliers du développement durable (technique, social, environnement). Bien

que l'optimisation de la production énergétique soit un objectif, elle est conciliée avec les autres usages.

35- Préoccupations liées à la prise en compte d'un niveau d'eau minimum favorisant la navigation durant la saison estivale, qui tend à s'allonger avec les changements climatiques.

Orientation : Les scénarios de gestion ont été développés en tenant compte d'une plus grande variabilité et intensité des conditions climatiques. C'est pourquoi une plus grande flexibilité est souhaitée, et l'utilisation de la matrice permet d'assurer un meilleur équilibre pour faire face aux défis liés aux changements climatiques.

50- La protection de la biodiversité est essentielle pour les parties prenantes.

Orientation : Sans revenir sur tous les points déjà abordés, il est important de souligner les volets liés aux niveaux minimum et maximum entre les saisons. Il existe également un souhait d'améliorer les techniques utilisées. Le mécanisme décisionnel permet d'intervenir, de protéger et de conserver l'intégrité des milieux à haute valeur situés dans les zones d'intervention. Cette préoccupation est donc bien prise en compte.

53- Les variations du niveau d'eau ont des effets sur la disponibilité et la qualité des habitats fauniques, en particulier ceux des oiseaux, et doivent être prises en compte dans le scénario de gestion.

Orientation : Des ajustements ont été apportés en fonction des informations transmises par le comité. Ces éléments ont été intégrés dans la grille d'analyse

Questions des membres	Réponses
Au sujet de la préoccupation 18 – Il est demandé que la gestion du lac permette d'accroître le nombre de milieux humides. Pourquoi cette préoccupation est-elle seulement partiellement intégrée dans l'étude d'impact ?	Jean-François Poulin : Elle est partiellement intégrée parce que certains critères de gestion du niveau du lac permettent d'évaluer certains bénéfices environnementaux. Toutefois, l'objectif du Programme n'est pas d'augmenter le nombre de milieux humides. Simon Durocher : Une augmentation des milieux humides pourrait empiéter sur d'autres usages et sur d'autres types de milieux.

Éléments de suivi

1. Faire un suivi sur la demande de modification de la préoccupation 50.

Présentation des préoccupations et des orientations : Techniques retenues – la latitude dans les interventions (2)

Les préoccupations et les orientations liées à cette thématique ont été largement abordées lors de la rencontre du 4 septembre.

La présentation est disponible à l'annexe 7 .

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- La durée de disponibilité des matériaux de recharge et l'évaluation des besoins en matériaux de recharge à long terme.
- La préservation des zones qui n'ont pas encore été rechargées et qui ne présentent pas de besoin immédiat.
- L'importance de considérer les interventions de « sauvetage » de certains sites patrimoniaux de la Première Nation.

Deux préoccupations ont été présentées aux membres.

14- Le sable utilisé pour le recharge est souvent jugé trop grossier et très éloigné du sable naturel des plages du lac, ce qui nuirait à l'image touristique, à l'apparence des plages, et nourrit l'impression d'artificialisation des berges et des plages.

Orientation : En ce qui concerne l'image touristique, les plages d'accès public sont déjà rechargées en sable. Pour ce qui est des caractéristiques des matériaux de recharge comparativement au sable naturel, nous travaillons principalement avec des matériaux provenant de bancs d'emprunt terrestres. Il est pratiquement impossible de reproduire la qualité des matériaux du lac avec ces sources. Pour obtenir une qualité équivalente à celle du sable du lac, il faudrait prélever directement dans le lac, ce qui comporte des contraintes techniques et environnementales. Il faut également garder en tête que la quantité de matériaux disponibles dans les bancs d'emprunt riverains est limitée. Cela dit, plusieurs études ont été réalisées en 2015 et 2017 afin d'identifier les meilleures sources de matériaux dans ces bancs.

Questions des membres	Réponses
14- Allez-vous manquer de matériel à long terme ?	Justin McKibbon : L'étude a été réalisée pour la durée du décret 2028-2037, et il y a encore suffisamment de matériaux disponibles.
14- Lors de la dernière rencontre, vous avez présenté des bancs d'emprunt riverains.	Justin McKibbon : Les besoins correspondent principalement aux zones de recharge situées à proximité. On peut envisager qu'un banc d'emprunt riverain serve à un

<p>Vous indiquez maintenant que ces bancs ne seront pas suffisants pour réaliser l'ensemble des rechargements.</p> <p>Quel pourcentage pourrait être comblé par ces sources riveraines ?</p>	<p>rechargement, ce qui représenterait environ 10 % de la quantité totale de matériaux nécessaires.</p>
<p>14- Existe-t-il une estimation des réserves de sable en périphérie du lac ?</p>	<p>Caroline Jolette : Essentiellement, les bancs d'emprunt ont une capacité suffisante pour répondre aux besoins du prochain décret. Des estimations ont été demandées aux fournisseurs, mais elles doivent être interprétées avec certaines nuances.</p> <p>Justin McKibbon : Il s'agit d'informations commercialement sensibles, ce qui explique la réticence des fournisseurs à fournir des données très précises.</p>
<p>14- L'effet de l'utilisation de la pierre noire pour la réalisation des perrés a-t-elle été étudiée ?</p>	<p>Justin McKibbon : L'impact de différentes couleurs de pierres n'a pas été étudié. Les pierres plus pâles, qui absorbent moins le rayonnement solaire, sont souvent composées de calcaire et sont plus difficile à trouver dans la région. Les ouvrages privilient davantage les pierres disponibles dans les carrières locales situées à proximité des sites d'intervention.</p> <p>Caroline Jolette : L'utilisation de pierres résistantes aux aléas climatiques fait partie des recommandations du rapport sur les changements climatiques.</p>

43- Préoccupations quant à la prise en compte du patrimoine culturel autochtone des Pekuakamiulnuatsh et allochtone dans la gestion du lac et les travaux du Programme, incluant les risques de dégradation de sites archéologiques et de paysages emblématiques.

Orientation : Des mécanismes sont en place pour informer la communauté lorsque des travaux sont prévus dans le secteur d'un site déjà reconnu. Des inventaires archéologiques préalables sont également réalisés sur les sites pour lesquels nous ne disposons pas encore de données.

Questions des membres	Réponses
<p>43- Dans les discussions de Rio Tinto avec le conseil de bande, la protection des sites culturels est-elle abordée ?</p>	<p>Richard Dallaire : Oui.</p>

Une demande est faite de faire un retour sur la préoccupation 13 « *Des parties prenantes réclament l'utilisation du dragage comme technique de stabilisation. On propose aussi l'utilisation de bancs de sable accumulés riverains* ». La préoccupation sera traitée à la fin de la rencontre si le temps le permet.

Présentation des préoccupations et des orientations : Gouvernance, transparence et participation du milieu (5)

La présentation se trouve à l'annexe 8.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- Les défis financiers d'Un lac pour tous expliquent certaines préoccupations soulevées.
- Proposition de remplacer le terme perception par préoccupation pour les points 26 et 60.
- Il s'agit du premier décret comportant une gestion participative; des progrès significatifs ont été observés, au cours de la dernière année notamment.
- Un changement de paradigme entre la communauté et l'entreprise est perceptible depuis une dizaine d'années.
- La rigueur et l'engagement des bénévoles ont été soulignés.

Les cinq préoccupations liées à la thématique Gouvernance, transparence et participation du milieu qui ont fait l'objet d'échange avec les participants sont les suivantes :

22- Les moyens de communication du PSB sont perçus comme pouvant être inadéquats par certains intervenants, particulièrement pour les personnes âgées, en raison d'une forte dépendance aux outils numériques. Des répondants ou des participants déplorent des délais de traitement trop longs, un manque de suivi personnalisé à leurs demandes, l'absence de retour d'appel et la difficulté d'entrer en contact avec un interlocuteur humain.

Orientation : Ce point rejoint une autre préoccupation liée à la communication. Nous constatons des opportunités d'amélioration. Depuis le dernier décret, plusieurs progrès ont été réalisés, et nous souhaitons poursuivre dans cette direction. Nous travaillons actuellement sur un plan d'engagement qui considère cette préoccupation et qui est conçu dans le respect de la norme Rio Tinto « Relations avec les communautés et performance sociale ».

25- La perception d'un manque de transparence et de communication de la part de la structure de gestion participative d'ULPT.

Orientation : Cette préoccupation est considérée comme hors Programme. Les discussions à ce sujet ont néanmoins lieu avec Un lac pour tous.

59- Des perceptions de manque de représentativité au sein de la structure de gestion participative, accentuées par une faible connaissance du public à son sujet, ont été exprimées.

Orientation : Cette préoccupation est considérée comme hors Programme. Les discussions à ce sujet ont néanmoins lieu avec Un lac pour tous.

61- Souhait d'une collaboration accrue entre Rio Tinto, les élus, la Première Nation et les citoyens, malgré une amélioration récente reconnue.

Orientation : Dans le cadre de la future structure de gestion participative, nous sommes ouverts à l'optimisation. La norme Rio Tinto en matière de relations avec les communautés et la performance sociale inclut des exigences de consultation. Cette démarche nous permet d'améliorer la collaboration avec la communauté.

65- Les droits ancestraux de la Première Nation des Pekuakamiulnatsh sur le territoire doivent être considérés dans les mécanismes de participation du milieu et dans le processus décisionnel.

Orientation : Rio Tinto reconnaît qu'il opère sur le territoire ancestral de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Nous souhaitons maintenir un dialogue soutenu via un mécanisme de participation du milieu et une future structure de gestion participative.

Éléments de suivi

1. Faire un suivi sur la modification du libellé des préoccupations 25 et 59.

Présentation des préoccupations et des orientations : Le territoire couvert par le Programme (2)

La présentation se trouve à l'annexe 9.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- L'état de situation de la Pointe Langevin;

Deux préoccupations de cette thématique ont été abordées.

15- Volonté de certaines parties prenantes d'ajouter des secteurs actuellement non couverts par le Programme au prochain PGEPBLSJ (p. ex. Pointe Racine, le Bôme de Saint-Méthode, la Petite-Péribonka, les tributaires du haut du lac ou l'île Boulianne).

Orientation : Les limites du territoire resteront les mêmes. Le nombre de kilomètres de berges a légèrement évolué et certains secteurs comme les voies ferrées seront à

l'extérieur du Programme (environ 4 km). Pour les terres appartenant au gouvernement du Québec, la gestion de l'érosion relève de sa responsabilité.

Questions des membres	Réponses
15- Les nouveaux terrains de l'agrandissement de la SÉPAQ, qui étaient inclus dans le Programme, sont-ils maintenant exclus du décret – comme la Pointe Taillon l'a été ?	<p>Richard Dallaire : Les plages sont toujours incluses dans le programme de suivi actuel.</p> <p>Participant : Concernant l'érosion, il faudrait que la position soit clairement définie dans l'étude d'impact.</p>

16- Demandes pour que Rio Tinto intervienne dans la gestion de la problématique particulière d'érosion à la Pointe Langevin.

Orientation : Il n'y a pas d'intervention prévue à cet endroit. Bien que le secteur de la Pointe Langevin soit situé à l'intérieur des limites d'intervention du PGEBSJ 2028-2037, les problématiques d'érosion actuellement documentées ne sont pas liées au rehaussement du lac Saint-Jean et ne sont donc pas couvertes par le Programme. RTA continuera de collaborer aux initiatives portées par le milieu.

Questions des membres	Réponses
16- Des travaux ont-ils déjà été réalisés à la Petite Pérignonka ?	Caroline Jolette : Oui, l'embouchure de la Petite Pérignonka est incluse dans le programme.
16 -Est-ce que la situation à la Pointe Langevin pourrait avoir changé ?	<p>Caroline Jolette : La principale problématique a été déclenchée par l'influence du débit de la Petite rivière Pérignonka durant l'hiver 2017. Des ajustements de pente ont eu lieu, mais aucune nouvelle étude n'a été menée. Des rechargements sont effectués lorsque cela est possible.</p> <p>Richard Dallaire : Un suivi de la Pointe Langevin a été effectué après l'événement, jusqu'à ce que le ministère prenne en charge ce suivi. La dernière résidence privée encore présente est sur le point de disparaître, ce qui signifie qu'il n'y aura plus de terrain à risque où réside un citoyen..</p>
16-La Pointe Langevin est-elle appelée à disparaître ?	Richard Dallaire : Nous ne disposons pas d'informations permettant de répondre à cette question.
16-Lors de la vérification des plaintes et requêtes, risque-t-	Richard Dallaire : Un périmètre de sécurité a été établi. Le reste des données est géré par le ministère de la Sécurité publique, qui

on de voir apparaître des demandes concernant la Pointe Langevin ?	les transmet à la Ville. Par conséquent, ces demandes ne figurent pas dans nos requêtes.
16-Est-il possible de modéliser l'érosion de la Pointe Langevin comme cela a été fait pour l'île Boulianne ?	Justin McKibbon : Pour l'île Boulianne, nous disposons de données historiques permettant une modélisation dans le temps. Ce n'est pas le cas pour la Pointe Langevin, car l'événement y était ponctuel.

Éléments de suivi

- 1- En lien avec la préoccupation 16, modifier la préoccupation pour nommer les sites mentionnés dans les consultations.

Présentation des préoccupations et des orientations : Les impacts cumulatifs

La présentation se trouve à l'annexe 10.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- Les études et inventaires disponibles sur l'état d'origine du lac Saint-Jean.
- Les espèces étudiées dans le cadre de cette évaluation et les indicateurs à suivre comme les poissons d'un an et plus.

La préoccupation retenue est la suivante :

54- Demandes d'évaluer les impacts cumulatifs des multiples interventions du PSB (p. ex. : les travaux, la gestion hydrique, les infrastructures, les rechargements, etc.) sur l'environnement.

Orientation : Le premier élément analysé concerne le cumul des travaux réalisés depuis le début du Programme, il y a 40 ans. Nous examinons la récurrence des interventions, tant sur des sites spécifiques que sur l'ensemble du pourtour du lac. Cette analyse est exigée dans la directive. La deuxième partie de l'analyse porte sur l'évaluation des impacts pour chacune des composantes étudiées, en distinguant les effets faibles ou forts, qu'ils soient positifs ou négatifs. L'analyse est effectuée séparément pour les berges et pour les plages.

Questions des membres	Réponses
54- Allez-vous considérer la forte diminution des poissons-fourrages littoraux depuis le début du Programme ?	Jean-François Poulin : Cela fait partie de l'état de référence, mais nous ne sommes pas dans une analyse de cause à effet. Ce que nous pouvons déterminer, ce sont les paramètres qui ont changé et comment ils ont évolué dans le temps, sans pouvoir établir de lien direct. Caroline Jolette : Tel que discuté, nous débutons cette analyse cet automne. Nous aurons des résultats qui seront rendus publics dès janvier 2026.
54-Y avait-il des suivis dans le cadre du premier décret ?	Caroline Jolette : Oui, il y avait le suivi des poissons fourrages, et le suivi des milieux humides.

Présentation des préoccupations et des orientations : préoccupations hors portée de l'étude d'impact (2)

La présentation se trouve à l'annexe 11.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- La préoccupation 68 devrait être adressée directement au gouvernement du Québec.
- Les limites d'évacuation causées par la gorge.

Les deux préoccupations qui ont fait l'objet de discussion avec les membres sont les suivantes :

68- Certains s'inquiètent de l'impact de la nouvelle cartographie sur les zones inondables et les milieux humides.

Orientation : Nous comprenons que la mise à jour de la cartographie des zones inondables et des milieux humides puisse susciter des préoccupations. Nous ne sommes pas impliqués dans cet exercice, qui relève du gouvernement du Québec. Toutefois, nous demeurons disponibles pour collaborer au besoin.

Questions des membres	Réponses
68- Avez-vous une cartographie des risques, en lien avec la loi sur la sécurité des barrages ?	Simon Durocher : Il faut distinguer deux choses. La Loi sur les barrages nous oblige à avoir des plans en cas de bris d'infrastructures. Au sujet des zones inondables, nous avons des scénarios de précipitations.

69- Quelques parties prenantes s'interrogent sur la possibilité de recourir à des moyens alternatifs de produire de l'énergie (p. ex. : éolien) afin de réduire la pression exercée sur les différents usages du lac.

Orientation : Ce volet n'est pas pris en compte dans le cadre du Programme. L'objectif de Rio Tinto est d'optimiser la production d'énergie, tout en respectant ses engagements de carboneutralité d'ici 2050. En ce qui concerne la production d'électricité, il faut également tenir compte du fait que Rio Tinto est fournisseur d'électricité pour les résidents du lac Saint-Jean via son réseau interconnecté avec celui d'Hydro-Québec.

Questions des membres	Réponses
69 - Est-ce qu'une seule personne a soulevé cette préoccupation ?	Anny-Pier Perron : L'occurrence des préoccupations est déterminée selon le nombre de sources où elles ont été mentionnées. Cela nous permet d'identifier dans quelles consultations les préoccupations ont été captées. Cette préoccupation a été soulevée dans 3 sources différentes.

Éléments de suivi

1. Fournir la méthodologie de calcul des occurrences des préoccupations.

Présentation des préoccupations et des orientations : Le cadre réglementaire et les responsabilités (1)

La présentation se trouve à l'annexe 12.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- Des communications claires et de qualité seront nécessaires pour bien faire comprendre ce changement.

63- Le changement de nom du Programme fait craindre un retrait progressif de Rio Tinto dans la gestion de l'érosion et l'entretien des infrastructures de protection.

Orientation : Le changement de nom est lié à l'évolution du contexte et aux ajustements sur la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère de l'Environnement. Il ne s'agit pas d'une approche de stabilisation à tout prix. Nous devons justifier nos interventions auprès du ministère, et le terme « gestion » a été préféré à « stabilisation » afin d'élargir le champ d'intervention. Cela dit, le Programme continuera de prendre en charge les problématiques d'érosion liées au rehaussement des eaux du lac Saint-Jean de manière à assurer la protection des résidents, des usagers, des biens, des infrastructures riverains et des zones à valeur écologique ou patrimoniale. En lien avec cette évolution, le processus d'intervention

a été présenté pour expliquer comment nous souhaitons mettre en œuvre cette approche de non-intervention.

Questions des membres	Réponses
63- Le changement de nom du Programme entraîne-t-il également un changement au niveau de l'organisation ?	Caroline Jolette : Non. Ce qui a réellement changé, c'est la manière de présenter et de justifier les interventions auprès du ministère.

Varia

- 1) Retour sur la préoccupation 13 : Des parties prenantes réclament l'utilisation du dragage comme technique de stabilisation. On propose aussi l'utilisation de bancs de sable accumulés riverains.**

Orientation : Dans le cadre du prochain décret, nous ne prévoyons pas de dragage.

Questions des membres	Réponses
Est-ce qu'il pourrait y avoir du dragage dans le secteur de la flèche et de la Belle-Rivière ?	Justin McKibbon : Dans ce cas spécifique, le tronçon concerné est un chenal de navigation, ce qui implique des engagements à long terme en cas d'intervention. Richard Dallaire : Celui qui procède au dragage d'un canal s'engage également à en assurer l'entretien. La problématique du chenal de navigation de la Belle-Rivière n'est pas prise en charge par le Programme de stabilisation des berges. Toutefois, d'importants travaux visant la protection de la plage de Saint-Gédéon-sur-le-Lac ont été réalisés à l'hiver dernier, et nous pouvons déjà observer les effets positifs. Nous constatons aussi, que la flèche de sable est en érosion et que le chenal est désormais plus profond Simon Durocher : Nous choisissons d'adopter une approche réaliste dans nos demandes au ministère, en limitant celles-ci aux bancs d'emprunt riverains.

Prochaines étapes et remerciement

Mme Caroline Jolette propose la tenue d'une prochaine rencontre afin de revenir sur le scénario de gestion ainsi que sur la future structure de gestion participative.

Elle spécifie également que l'étude d'impact sera déposée au ministère en fin d'année. À la suite de ce dépôt, du côté de l'entreprise, on souhaite demeurer ouverts et disponibles en 2026 pour répondre aux questions des membres du comité, que cela concerne l'étude, ou pour discuter de besoins, d'idées ou de thématiques que les membres souhaiteraient aborder.

Remerciements :

Mme Jolette remercie sincèrement les participants pour leur implication. Elle souligne que les échanges ont été constructifs et que l'équipe du Programme a pris en compte de nombreux éléments issus des discussions. L'équipe souhaite poursuivre cette collaboration dans l'avenir.

Éléments de suivi

1. Proposer des dates de prochaine rencontre aux membres du comité pour les points restants à aborder.
2. Il serait intéressant de visionner la vidéo de l'état des berges avant le Programme.
3. Faire le suivi au comité sur la publication des documents sur les sites du BAPE et du MELCCFP.
4. Faire parvenir un sondage d'intérêt aux membres pour planifier la visite de la centrale.

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation de la méthodologie de la démarche de recueil des préoccupations

Annexe 4 : Présentation des préoccupations et des orientations : Biodiversité et faune, programme de suivi (6)

Annexe 5 : Présentation des préoccupations et des orientations : Gestion du niveau du lac et conciliation des usages (6)

Annexe 6 : Présentation des préoccupations et des orientations : Changements climatiques (4)

Annexe 7 : Présentation des préoccupations et des orientations : Techniques retenues – la latitude dans les interventions (2)

Annexe 8 : Présentation des préoccupations et des orientations : Gouvernance, transparence et participation du milieu (5)

Annexe 9 : Présentation des préoccupations et des orientations : Le territoire couvert par le Programme (2)

Annexe 10 : Présentation des préoccupations et des orientations : Les impacts cumulatifs (1)

Annexe 11 : Présentation des préoccupations et des orientations : préoccupations hors portée de l'étude d'impact (2)

Annexe 12 : Présentation des préoccupations et des orientations : Le cadre réglementaire et les responsabilités (1)

Annexe 13 : Liste des suivis

Annexe 1 : Liste des participants

CATÉGORIE D'ORGANISATION	NOM DE L'ORGANISME	REPRÉSENTANTS DÉLÉGUÉS	POSTE	Présent
Élus - MRC	MRC Lac-Saint-Jean-Est	M. Louis Ouellet	Préfet	<input checked="" type="checkbox"/>
		Mme Nathalie Audet	Directrice du service de l'aménagement	<input checked="" type="checkbox"/>
		Émile Hudon	Maire de Saint-Gédéon	<input type="checkbox"/>
	MRC Maria-Chapdelaine	M. Luc Simard	Préfet	<input type="checkbox"/>
		Guylaine Proulx	Mairesse de Péribonka	<input type="checkbox"/>
		Mme Isabelle Simard	Directrice générale	<input type="checkbox"/>
	MRC Domaine-du-Roy	André Guy	Maire de Dolbeau-Mistassini	<input type="checkbox"/>
		M. Yanick Baillargeon	Préfet	<input type="checkbox"/>
		M. Danny Bouchard	Directeur général adjoint et de l'aménagement	<input type="checkbox"/>
		Marie-Noelle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime	<input type="checkbox"/>
Première Nation	Pekuakamiulnuastch Takuhikan	Mme Kaysey Moar	Conseillère en gestion de la faune et de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
		Mme Judith Courtois	Conseillère en gestion de la faune et de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
Tourisme	Chantier tourisme Domaine-du-Roy	M. Charles Desbiens	Conseiller sectoriel - tourisme	<input checked="" type="checkbox"/>
	Tourisme Maria-Chapdelaine	M. Sylvain Gagnon	Président	<input type="checkbox"/>
Nature, Associations de riverains, Organismes environnementaux, Organismes socio-économiques	RIVERAINS - Secteur MRC Lac-Saint- Jean-Est	M. Pierre Audet	Président	<input checked="" type="checkbox"/>
		M. Claude Prévost	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>
	RIVERAINS - Secteur MRC Domaine- du-Roy	Mme Marie-Ève Guay	Représentante	<input checked="" type="checkbox"/>
		Mme Denise Thibeault	Substitut	<input type="checkbox"/>
	RIVERAINS- Secteur MRC Maria- Chapdelaine	Mme Suzanne Morin	Représentante	<input checked="" type="checkbox"/>
		M. Marc Dufour	Représentant	<input checked="" type="checkbox"/>
	RIVERAINS - Riverains 2000 lac Saint-Jean	M. Égilde Dufour	Substitut	<input type="checkbox"/>
		M. Éric Lalancette	Représentant	<input checked="" type="checkbox"/>
		M. Jean-Yves Gaudreault	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>
		à déterminer	.	<input type="checkbox"/>
Nautisme	Club de voile au Grand Large	M.Bruno Lalancette	Président	<input checked="" type="checkbox"/>
	Club nautique de Péribonka	M. Denis Potvin	Représentant	<input type="checkbox"/>
	OBV Lac-Saint-Jean	M. Hugues Jobin	Président	<input checked="" type="checkbox"/>
		Mme Anne Malamoud	DG	<input checked="" type="checkbox"/>
Organismes environnementaux	Corporation LACtivité pêche Lac-Saint-Jean	M. Marc Archer	DG	<input checked="" type="checkbox"/>
	Le CREDD	M. Tommy Tremblay	DG	<input checked="" type="checkbox"/>
		Mme Monique Laberge	Présidente du CA	<input checked="" type="checkbox"/>
	Parc national de la Pointe-Taillon	M. François Guillot	DG	<input type="checkbox"/>
	Parc national de la Pointe-Taillon	Mme Brigitte	Substitut	<input type="checkbox"/>
	Un lac pour tous	Mme Élisabeth Perron	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>
	Syndicat National des Employés(es) de l'Alumine	M.Jean-Philippe Lévesque	Président	<input type="checkbox"/>
Équipe de coordination	Rio Tinto	Mme. Caroline Jolette, ing.	Conseillère senior	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rio Tinto	Mme. Catherine Imbeau	Conseillère senior, communauté et performance	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rio Tinto	M. Richard Dallaire	conseiller senior en relation avec les milieux et AI	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rio Tinto	M. Luc Dallaire, ing	Chef de service	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rio Tinto	M. Jean Paquin, ing	Ingénieur analyste en hydrologie	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rio Tinto	Mme. Gabrielle Dallaire, ing	Analyste en ressources hydriques	<input type="checkbox"/>
	Rio Tinto	M. Simon Durocher	Conseiller principal environnement	<input type="checkbox"/>
	Pilote groupe-conseil	M. Jean-Simon Rioux	Modérateur principal	<input checked="" type="checkbox"/>
Experts invités	Pilote groupe-conseil	Mme. Anny-Pier Perron	Conseillère - acceptabilité sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
	Pilote groupe-conseil	M. Mathieu Pelletier	Modérateur	<input type="checkbox"/>
	WSP	M. Jean-François Poulin	Gestionnaire, Étude d'impact sur l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
	WSP	M. Martin Larose	Vice-président, aviseur	<input type="checkbox"/>
	Lasalle NHC	M. Justin McKibbon, ing.	Chargé de projets – Project Manager	<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe 2 : Ordre du jour

Ordre du jour

- 8h30 Mot de bienvenue (présentation de l'objectif de la rencontre)
- 8h40 Validation de l'ordre du jour (et point de suivi sur le compte-rendu)
- 8h45 Proposition de fonctionnement de la rencontre
- 8h50 Présentation de la méthodologie de la démarche de recueil des préoccupations
- 9h05 Présentation des préoccupations et des orientations
- 10h05 Pause
- 10h20 Présentation des préoccupations et des orientations (*suite*)
- 12h 00 Dîner
- 13h 00 Présentation des préoccupations et des orientations (*suite*)
- 14h40 Pause
- 14h50 Présentation des préoccupations et des orientations (*suite*)
- 15h 15 Points d'information et de suivi
- 15 h 30 Période d'échange
- 15h 45 Étapes à venir pour l'Étude d'impact
- 16h 00 Mot de la fin

Annexe 3 : Présentation de la méthodologie de la démarche de recueil des préoccupations

Objectifs de la rencontre de rétroaction

- Expliquer de quelle façon les préoccupations sont intégrées dans l'étude d'impact
- Partager l'ensemble des préoccupations recueillies au cours de la démarche de consultation et présenter les grandes tendances et regroupements thématiques
- Favoriser les échanges sur les préoccupations et les orientations et répondre aux questions

Proposition de fonctionnement de la rencontre

- Un temps est défini pour chaque sujet, afin de respecter l'horaire.
- Nous proposons de passer au sujet suivant une fois le temps écoulé.
- Nous suggérons de réserver les sujets non terminés et de les reprendre à la fin, si possible.
- L'objectif est de favoriser les échanges concis et orientés vers les orientations.
- *Une personne est responsable de gérer le temps et les transitions.*

Les principes généraux de la PEEIE

Toute personne a droit à un environnement de qualité, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent; l'évaluation environnementale vise notamment :

- à prévenir la détérioration de la qualité de l'environnement et à maintenir la biodiversité, la connectivité, la productivité et la pérennité des écosystèmes;
- à respecter la sensibilité des composantes physiques, biologiques et humaines du milieu récepteur;
- à protéger la vie, la santé, la sécurité, le bien-être ou le confort de l'être humain;
- à favoriser et à soutenir la participation de la population dans l'évaluation des interventions qui influencent son milieu de vie.

Les objectifs de la consultation de l'entreprise

Vers un prochain décret réfléchi et discuté avec la communauté.... **prenant en compte un contexte en évolution.**

- Offrir à l'ensemble de la population riveraine et des usagers du lac Saint-Jean, **l'information nécessaire pour comprendre les réalités et les défis** liés aux composantes du Programme et à la gestion hydrique du lac.
- **Documenter et considérer les attentes et les préoccupations** des différentes parties prenantes dans l'élaboration du prochain Programme. Cette approche vise à ce que **l'étude d'impact sur l'environnement reflète le plus possible les réalités et les attentes du milieu.**
- **Maintenir une communication ouverte et continue** avec les parties prenantes **tout au long du processus** menant au renouvellement du décret.
- Viser une **conciliation des usages** du lac Saint-Jean.

Démarche de recueil des préoccupations

Activités de consultation

Activités d'information et de consultation réalisées

- **Consultation en amont de l'avis de projet – 2023-2024**
 - Rencontres individuelles et séances d'échanges et de dialogue
 - Consultation numérique
- **Comité consultatif du milieu – 2024-2025**
 - Plus d'une trentaine de membres
 - 8 rencontres depuis septembre 2024 et 3 rencontres avec le sous-comité
 - Plus de 25 sujets abordés
- **Consultations numériques sur 4 thématiques – 2025 – 700 participants**
 - *Approches de gestion de l'érosion*
 - *Gestion du niveau du lac selon les saisons*
 - *Participation public et structure de la gestion participative*
 - *Types de travaux envisagés et les mesures d'atténuation*
- **Rencontres et échanges avec la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh – 2024-2025**
- **Consultation du milieu municipal – 2025**
- **Portes ouvertes – 2025 – 100 participants**
 - Alma, Saint-Félicien, Dolbeau-Mistassini et Mashteuiatsh

Préoccupation: définition

Une préoccupation est une **inquiétude** exprimée par les citoyens, les parties prenantes ou les acteurs d'un territoire. Elle reflète une **perception**, un **ressenti** ou une **crainte** face à une situation actuelle ou potentielle.

Elle est **souvent subjective** et formulée à partir d'expériences vécues ou d'observations locales, parfois relayées de façon **individuelle** ou **collective** par les acteurs du milieu.

Une préoccupation peut être formulée directement, ou être inférée indirectement à partir d'une question, d'une anecdote ou d'un propos récurrent, par exemple.

Traitemen~~t~~^{ent} et analyse des préoccupations

Cette collecte a permis d'avoir un **éventail large et diversifié de préoccupations**, exprimées avec des niveaux de précision variés (de très générales à très techniques)

Les préoccupations ont ensuite été comparées pour regrouper les éléments similaires ou liés par un même enjeu ou un même thème

**Certaines préoccupations dépassent le cadre du projet prévu par le décret et les responsabilités de Rio Tinto. Elles reflètent la diversité des activités autour du lac Saint-Jean et la complexité des réalités locales, soulignant l'importance de maintenir un dialogue ouvert.*

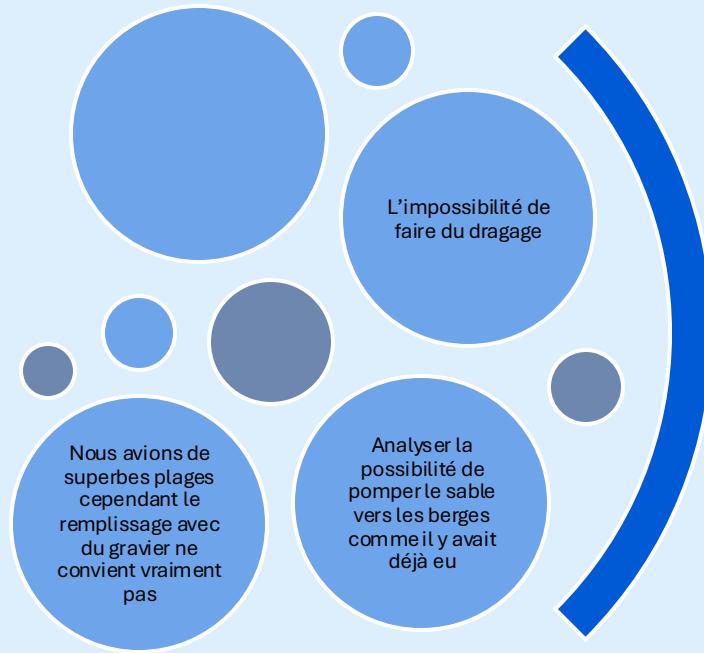
Traitement et analyse des préoccupations

Tout au long du processus, les préoccupations ont été:

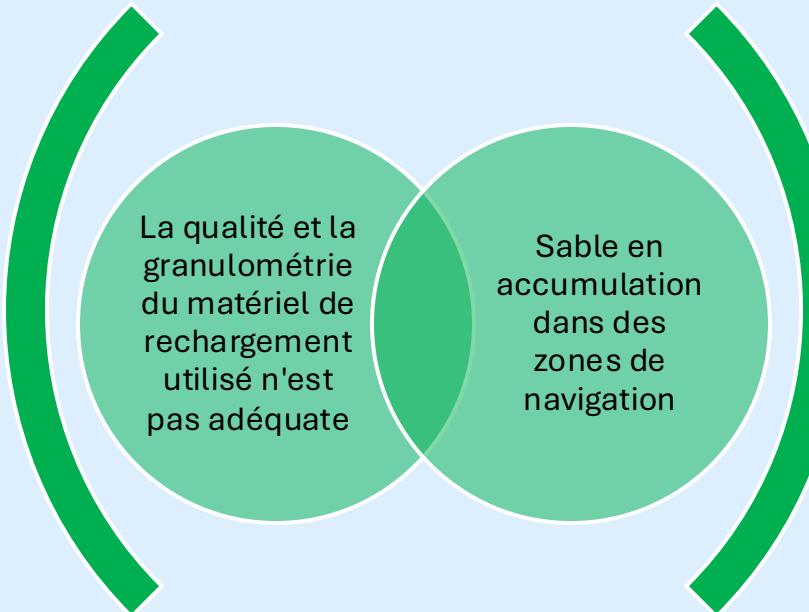
- **Reformulées et clarifiées** pour les rendre plus précises ou condensées, ou pour traduire la préoccupation derrière le commentaire émis.
- **Fusionnées** dans le but d'**éliminer les doublons** (la récurrence est compilée par la diversité des sources).

Ce travail a permis de **recueillir les voix citoyennes** tout en rendant le tout plus lisible et significatif dans le cadre de l'étude d'impact et de la formulation des orientations.

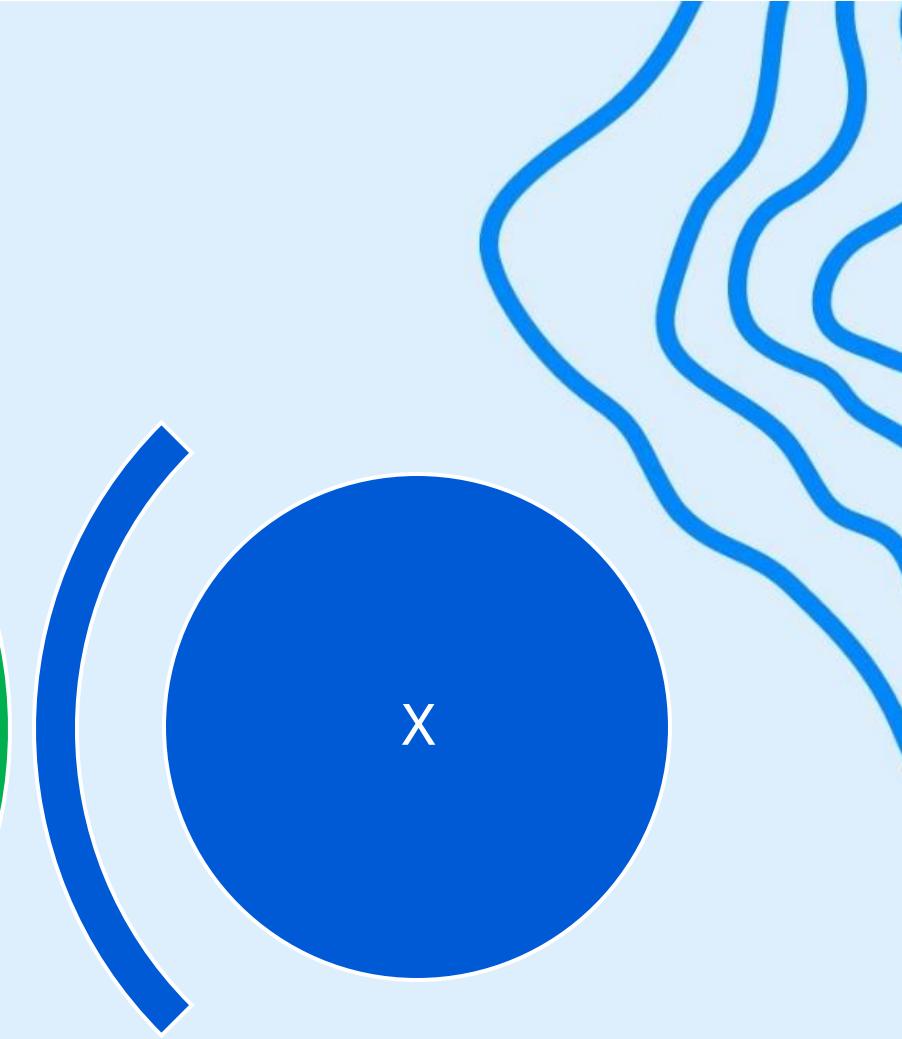
Traitements et analyse des préoccupations



Avis, inquiétudes ou questions exprimés

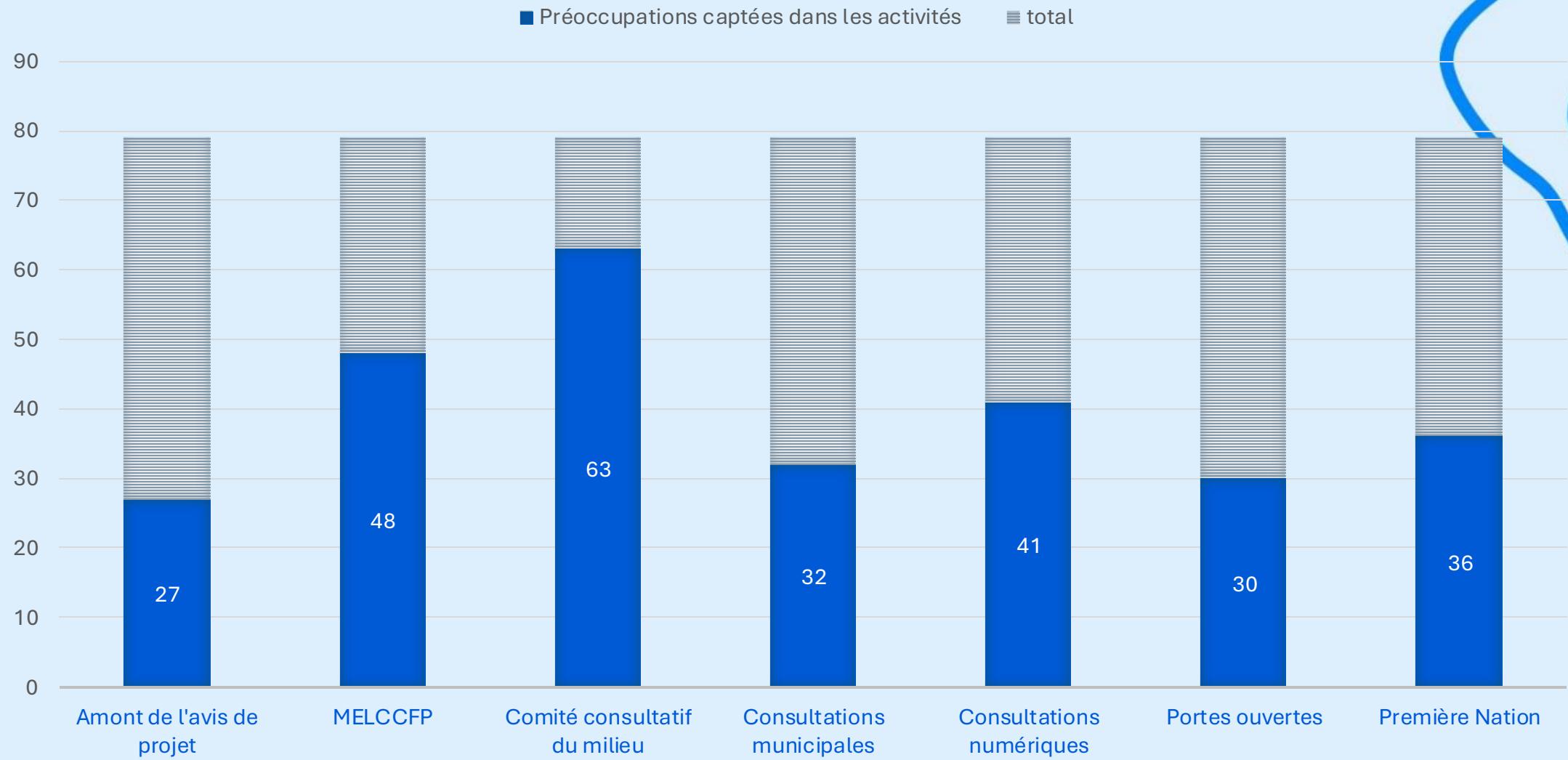


Regroupement par préoccupations



Orientation et réponse programmatique

PRÉOCCUPATIONS PAR ACTIVITÉ



Nombre de commentaires compilés
4190

Nombre total de préoccupations
79

Préoccupations | En bref et en détail

Thèmes	Nombre de préoccupations	
	Abordées le 23 septembre	Total
Gestion des niveaux du lac Saint-Jean et conciliation des usages	6	20
Gouvernance, transparence et participation du milieu	5	17
Techniques retenues - latitude dans les interventions	2	12
Biodiversité et faune & Programme de suivi	6	7
Cadre réglementaire et responsabilités	1	4
Changements climatiques	4	4
Hors de la portée de l'ÉIE	2	4
Qualité de l'eau et milieux naturels		3
Impacts des travaux		2
Territoire couvert par le Programme	2	2
Gaz à effet de serre		1
Impacts cumulatifs	1	1
Impacts économiques et récrétouristiques		1
Mécanismes de communication et consultation		1
Total général	29	79

4 préoccupations ajoutées

- 2 dans Changements climatiques
- 1 dans Gestion du niveau du lac Saint-Jean et conciliation des usages
- 1 dans Techniques retenues – latitude dans les interventions

Principales préoccupations issues des différentes consultations

- Les usagers du lac sont préoccupés par **la capacité, ou la volonté, de l'entreprise à maintenir des niveaux d'eau favorisant la navigation, les activités nautiques, et le prolongement de la saison touristique.**
- **Inquiétudes face à l'impact écologique et environnemental des techniques utilisées pour la gestion de l'érosion.**
- Le sable utilisé pour le rechargement est souvent jugé **trop grossier et très éloigné du sable naturel des plages du lac**, ce qui nuirait **à l'image touristique, à l'apparence des plages, et nourrit l'impression d'artificialisation des berges et des plages.**
- **Des parties prenantes réclament l'utilisation du dragage comme technique de stabilisation.**
On propose aussi l'utilisation de bancs de sable accumulés riverains.
- **Volonté de certaines parties prenantes que soit ajoutées des secteurs non couverts actuellement par le Programme au prochain PGEPBLSJ.** (p. ex. Pointe Racine, le bôme de Saint-Méthode, la Petite-Péribonka, les tributaires du haut du lac ou l'île Boulianne).

Notez bien

- État d'avancement de l'étude d'impact : 90 %
 - Finalisation de certaines sections;
 - Intégration de commentaires à la suite des exercices de révision;
 - Révision finale, contrôle qualité et ajouts de liaisons entre les sections;
 - Dépôt au MELCCFP prévue en décembre 2025.

Étapes à venir

- Prochaine rencontre
- Dépôt de l'étude d'impact au MELCCFP : **fin de l'année 2025**
- Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact par le MELCCFP: **2026**
- Période d'information publique : **2027**
- Recommandations du ministre et décision du gouvernement : **2027**

Annexe 4 : Présentation des préoccupations et des orientations : Biodiversité et faune, programme de suivi (6)

#	Thèmes	Préoccupations abordées le 23 septembre	Préoccupations	Préoccupations pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
10	Biodiversité et faune et Programme de suivi	X	Inquiétudes face à l'impact écologique et environnemental des techniques utilisées pour la gestion de l'érosion.	X
17	Biodiversité et faune et Programme de suivi	X	Considérations quant à la santé et à l'intégrité des milieux humides du lac Saint-Jean (couverts et non couverts par le Programme).	X
46	Biodiversité et faune et Programme de suivi	X	Demandes de tenir compte de la faune benthique et aquatique, ainsi que de la préservation de leurs habitats tout au long de l'année.	X
48	Biodiversité et faune et Programme de suivi	X	Craintes que l'aménagement et la stabilisation mécanique des berges n'entraînent une artificialisation du milieu naturel.	X
51	Biodiversité et faune et Programme de suivi	X	L'état des connaissances, la production de nouvelles études, et le suivi de l'écosystème du lac devraient faire l'objet d'une planification.	X
55	Biodiversité et faune et Programme de suivi	X	Des préoccupations sont exprimées quant à la protection des espèces fauniques et floristiques à statut particulier (p. ex. : l'oiseau limicole, l'Aster d'Anticosti, entre autres).	X

*Annexe 5 : Présentation des préoccupations et des orientations :
Gestion du niveau du lac et conciliation des usages (6)*

#	Thèmes	Préoccupations abordées le 23 septembre	Préoccupations	Préoccupations pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
26	Gestion des niveaux du lac Saint-Jean et conciliation des usages	X	Manque d'information et de compréhension concernant la gestion quotidienne des niveaux d'eau par Rio Tinto, ce qui entretien une incompréhension des décisions techniques et fragilise la confiance des citoyens.	
30	Gestion des niveaux du lac Saint-Jean et conciliation des usages	X	Les usagers du lac sont préoccupés par la capacité, ou la volonté, de l'entreprise à maintenir des niveaux d'eau favorisant la navigation, les activités nautiques et le prolongement de la saison touristique.	
33	Gestion des niveaux du lac Saint-Jean et conciliation des usages	X	Appréhensions que la production énergétique soit un élément prépondérant par rapport aux autres considérations à retenir dans le choix du futur scénario de gestion, et aussi dans les opérations quotidiennes.	
35	Gestion des niveaux du lac Saint-Jean et conciliation des usages	X	Préoccupations liées à la prise en compte d'un niveau d'eau minimum favorisant la navigation durant la saison estivale, qui tend à s'allonger avec les changements climatiques.	
50	Gestion des niveaux du lac Saint-Jean et conciliation des usages	X	La protection de la biodiversité est essentielle pour les parties prenantes.	X
53	Gestion des niveaux du lac Saint-Jean et conciliation des usages	X	Les variations du niveau d'eau ont des effets sur la disponibilité et la qualité des habitats fauniques, en particulier ceux des oiseaux, et doivent être prises en compte dans le scénario de gestion.	X

*Annexe 6 : Présentation des préoccupations et des orientations :
Changements climatiques (4)*

#	Thèmes	Préoccupations abordées le 23 septembre	Préoccupations	Préoccupations pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
1	Changements climatiques	X	<p>Les parties prenantes perçoivent que les changements climatiques pourraient aggraver l'érosion en modifiant les conditions météorologiques et hydrologiques dans le futur et sont préoccupées par la capacité d'adaptation de Rio Tinto.</p>	
2	Changements climatiques	X	<p>La possibilité que la formation tardive de la glace et le gel plus lent du lac laissent les berges plus longtemps exposées aux vents et aux vagues, augmentant leur vulnérabilité, inquiète les répondants.</p>	
3	Changements climatiques	X	<p>Il y a une forte crainte que le maintien de niveaux d'eau élevés pendant les tempêtes intensifie l'érosion, en particulier lorsque le lac est à sa capacité maximale.</p>	X
4	Changements climatiques	X	<p>Les parties prenantes sont préoccupées par les changements climatiques qui affecteront l'ensemble de l'écosystème du lac Saint-Jean et son patrimoine bâti.</p>	X

Annexe 7 : Présentation des préoccupations et des orientations : Techniques retenues – la latitude dans les interventions (2)

#	Thèmes	Préoccupations abordées le 23 septembre	Préoccupations	Préoccupations pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
14	Techniques retenues - latitude dans les interventions	X	<p>Le sable utilisé pour le rechargement est souvent jugé trop grossier et très éloigné du sable naturel des plages du lac, ce qui nuirait à l'image touristique, à l'apparence des plages, et nourrit l'impression d'artificialisation des berges et des plages.</p>	X
43	Techniques retenues - latitude dans les interventions	X	<p>Préoccupations quant à la prise en compte du patrimoine culturel autochtone des Pekuakamiulnuatsh et allochtone dans la gestion du lac et les travaux du programme, incluant les risques de dégradation de sites archéologiques et de paysages emblématiques.</p>	X

*Annexe 8 : Présentation des préoccupations et des orientations :
Gouvernance, transparence et participation du milieu (5)*

#	Thèmes	Préoccupations abordées le 23 septembre	Préoccupations	Préoccupations pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
22	Gouvernance, transparence et participation du milieu	X	<p>Les moyens de communication du PSB sont perçus comme pouvant être inadéquats par certains intervenants, particulièrement pour les personnes âgées, en raison d'une forte dépendance aux outils numériques. Des répondants ou des participants déplorent des délais de traitement trop longs, un manque de suivi personnalisé à leurs demandes, l'absence de retour d'appel et la difficulté d'entrer en contact avec un interlocuteur humain.</p>	
25	Gouvernance, transparence et participation du milieu	X	<p>La perception d'un manque de transparence et de communication de la part de la structure de gestion participative d'ULPT.</p>	X
59	Gouvernance, transparence et participation du milieu	X	<p>Des perceptions de manque de représentativité au sein de la structure de gestion participative, accentuées par une faible connaissance du public à son sujet, ont été exprimées.</p>	X
61	Gouvernance, transparence et participation du milieu	X	<p>Souhait d'une collaboration accrue entre Rio Tinto, les élus, la Première Nation et les citoyens, malgré une amélioration récente reconnue.</p>	X
65	Gouvernance, transparence et participation du milieu	X	<p>Les droits ancestraux de la Première Nation des Pekuakamiulnatsh sur le territoire doivent être considérés dans les mécanismes de participation du milieu et dans le processus décisionnel.</p>	X

Annexe 9 : Présentation des préoccupations et des orientations : Le territoire couvert par le Programme (2)

#	Thèmes	Préoccupations abordées le 23 septembre	Préoccupations	Préoccupations pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
15	Territoire couvert par le Programme	X	<p>Volonté de certaines parties prenantes d'ajouter des secteurs actuellement non couverts par le Programme au prochain PGEPBLSJ (p. ex. Pointe Racine, le bôme de Saint-Méthode, la Petite-Pérignonka, les tributaires du haut du lac ou l'île Bouianne).</p>	
16	Territoire couvert par le Programme	X	<p>Demandes pour que Rio Tinto intervienne dans la gestion de la problématique particulière d'érosion à la Pointe Langevin.</p>	

Annexe 10 : Présentation des préoccupations et des orientations : Les impacts cumulatifs (1)

#	Thèmes	Préoccupations abordées le 23 septembre	Préoccupations	Préoccupations pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
54	Impacts cumulatifs	X	Demandes d'évaluer les impacts cumulatifs des multiples interventions du PSB (p. ex. : les travaux, la gestion hydrique, les infrastructures, les rechargements, etc.) sur l'environnement.	X

*Annexe 11 : Présentation des préoccupations et des orientations :
préoccupations hors portée de l'étude d'impact (2)*

#	Thèmes	Préoccupations abordées le 23 septembre	Préoccupations	Préoccupations pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
68	Hors de la portée de l'ÉIE	X	Certains s'inquiètent de l'impact de la nouvelle cartographie sur les zones inondables et les milieux humides.	
69	Hors de la portée de l'ÉIE	X	Quelques parties prenantes s'interrogent sur la possibilité de recourir à des moyens alternatifs de produire de l'énergie (p. ex. : éolien) afin de réduire la pression exercée sur les différents usages du lac.	

Annexe 12 : Présentation des préoccupations et des orientations : Le cadre réglementaire et les responsabilités (1)

#	Thèmes	Préoccupations abordées le 23 septembre	Préoccupations	Préoccupations pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
63	Cadre réglementaire et responsabilités	X	Le changement de nom du programme fait craindre un retrait progressif de Rio Tinto dans la gestion de l'érosion et l'entretien des infrastructures de protection.	

Annexe 13 : Liste des éléments de suivi

Éléments de suivi

1. Les acteurs du milieu aimeraient être informés des résultats des suivis effectués dans les milieux humides au moment où ils sont réalisés.
2. Faire un suivi sur la modification demandée à la préoccupation 4.
3. Faire un suivi sur la demande de modification de la préoccupation 50.
4. Faire un suivi sur la modification du libellé des préoccupations 25 et 59.
5. En lien avec la préoccupation 16, modifier la préoccupation pour nommer les sites mentionnés dans les consultations.
6. Fournir la méthodologie de calcul des occurrences des préoccupations.
7. Proposer des dates de prochaine rencontre aux membres du comité pour les points restants à aborder.
8. Il serait intéressant de visionner le vidéo de l'état des berges avant le Programme.
9. Faire le suivi au comité sur la publication des documents sur les sites du BAPE et du MELCCFP.
10. Faire parvenir un sondage d'intérêt aux membres pour planifier la visite de la centrale